Saint Léonard

Bourgeoisie de Saint-Léonard

Assemblée bourgeoisiale du 23 mars 2026

L'assemblée bourgeoisiale a été convoquée, conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004, par affichage au pilier public ainsi que par la distribution du fascicule des comptes 2025 et du budget 2026, pour le lundi 24 mars 2025 à 20 h, à la salle de la Cible. L'ordre du jour est le suivant :

- **I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 mars 2025**
- **II. Lecture des comptes 2025**
- **III. Rapport de l'organe de révision**
- **IV. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)**
- **V. Présentation du plan financier 2025-2029**
- **VI. Budget 2026 : présentation et adoption**
- **VII. Agrégations bourgeoisiales**
- **VIII. Divers**
- **IX. Marende**

M. le président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents, et tout particulièrement à celles et ceux qui assistent pour la 1ère fois à l'assemblée bourgeoisiale. Il relève avec plaisir la présence des anciennes autorités bourgeoisiales et communales, des procureurs, des syndics et des membres de la commission bourgeoisiale.

Il excuse les anciens conseillers bourgeoisiaux MM. François Bétrisey et Christophe Melly, ainsi que les sœurs et frères bourgeois qui ont eu la gentillesse de nous informer de leur absence.

Une minute de silence est observée pour les sœurs et frères bourgeois qui nous ont quittés l'année passée.

Le frère bourgeois Roland Studer est nommé scrutateur.

M. le président rappelle les prescriptions pour les droits de vote au niveau bourgeoisial.

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 mars 2025

Le procès-verbal décisionnel de l'Assemblée bourgeoisiale du 24 mars 2025 a été distribué à tous les ménages par le biais de la convocation officielle à l'Assemblée bourgeoisiale du 23 mars 2026 avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

II. Lecture des comptes 2025

M. le président se réfère au message introductif qui figure dans le fascicule de convocation et relate la situation financière de notre Bourgeoisie. La parole est donnée au secrétaire pour la lecture des comptes.
Les résultats suivants sont enregistrés :

Total des charges (avant amortissements)	:	CHF	*37'336.15*
Total des revenus	:	CHF	*126'184.93*
Marge d'autofinancement	:	CHF	*88'848.78*
./. Amortissements comptables	:	CHF	*8'429.00*
./. Attribution aux fonds et fin. spéciaux	:	CHF	*166.53*
Excédent de revenu	:	CHF	*80'253.25*

- Il est à noter que les frais d'assemblées et sorties s'élèvent à CHF 2'118.95, soit CHF 4'987.85 de moins qu'en 2024. Ce poste fluctue en effet en fonction de l'organisation de la sortie des Bourgeois bisannuelle. Un amortissement de 10% de l'investissement net pour le captage de l'eau potable de Tracuit a été réalisé, soit CHF 8'429.-. Le poste « autres frais » se monte à CHF 5'240.30. Ce montant est supérieur au budget prévu de CHF 4'000.- en raison de la demande de conseils juridiques dans le cadre du renouvellement du contrat de bail à ferme entre la Bourgeoisie et MTA carrière de St-Léonard SA (CHF 1'768.50).

- Au niveau des produits, les fermages de terrains et de vignes pour CHF 33'598.05 et les redevances diverses pour CHF 86'101.- permettent à notre Bourgeoisie d'encaisser des montants intéressants, principalement par l'exploitation de la place de dépôt et de tri de matériaux pierreux et terreux, ainsi que par le contrat de la Télécabine de Vercorin SA et de MTA carrière de St-Léonard SA.

Dans les investissements, les travaux de rénovation du captage d'eau potable à Tracuit seront achevés au printemps. Les provisions au 31.12.2025 se montent à CHF 55'649.40 pour la fin des travaux et à CHF 201'459.- pour la dernière tranche de subventionnement attendue.

Au bilan, la fortune de la Bourgeoisie s'élève dès lors à CHF 553'683.21 au 31.12.2025, en augmentation de CHF 80'253.25 par rapport à l'exercice précédent.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour des compléments d'information et comme elle n'est pas demandée, le point -3- de l'ordre du jour est traité.

III. Rapport de l'organe de révision

Il est donné connaissance du rapport de la fiduciaire Fidag, organe de vérification des comptes de notre Bourgeoisie.

IV. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Ces comptes et le rapport de l'organe de révision sont soumis à l'assemblée et acceptés à l'unanimité par mains levées.

V. Présentation du plan financier 2026-2029

Ce plan financier reflète les budgets classiques avec les fluctuations dues à la sortie des Bourgeois tous les 2 ans. Il intègre une baisse dans les recettes de CHF 25'000.– dès 2027 car le contrat de la place de tri, arrivé à échéance à la fin 2022, est en renouvellement tacite annuel et pourrait donc être renégocié à la baisse. La révision des conditions de location des parcelles bourgeoisiales, qui découlera du renouvellement du contrat de bail à ferme entre la Bourgeoisie et MTA Carrière de St-Léonard SA, n'a pas été prise en compte dans ce plan quadriennal en raison de l'incertitude trop importante quant au prix définitif qui en découlera.

A ce jour, il n'est pas possible de prévoir l'influence d'autres facteurs de dépenses ou de rentrées et quand bien même il ne doit pas à être voté, la parole est donnée à l'assemblée mais comme elle n'est pas demandée, le point -VI- est débattu.

VI. Budget 2026 : présentation et adoption

A la lecture du présent budget, M. le président explique les principales différences.

Le budget 2026 prévoit des charges en augmentation de CHF 4'680.– par rapport au budget 2025, soit CHF 64'740.-. Relevons en particulier l'augmentation des frais d'assemblées et de sorties liée au fait qu'il y aura une sortie des Bourgeois en 2026 (+ CHF 6'000.-).

Avec un total des charges avant amortissement de CHF 56'800.– et des produits s'élevant à CHF 128'720.–, une marge d'autofinancement de CHF 71'920.– est ainsi générée, à laquelle il y aura lieu de déduire un amortissement de CHF 7'600.–. Un excédent de revenu de CHF 64'150.– est ainsi prévu à l'occasion de ce budget.

La parole n'étant pas demandée, ledit budget est accepté à l'unanimité par mains levées.

VII. Agrégations bourgeoisiales

L'assemblée prend connaissance des demandes :

- de M. Christophe Cottini originaire de Crans-Montana et habitant notre commune depuis 23 ans, époux de la sœur Bourgeoise Sandra Cottini, née Fardel. Sa demande est faite pour lui et pour ses deux enfants Mateo âgée de 22 ans et Anaïs âgée de 24 ans. Elle a été examinée et préavisée favorablement par le Conseil bourgeoisial. Selon le règlement en vigueur, la taxe d'agrégation est fixée à CHF 1'100.–.
- de Mme Maryse Bétrisey Zufferey, bourgeoise de Saint-Léonard, originaire de Saint-Léonard et habitant Sierre. Sa demande est faite pour ses deux enfants Noé âgé de 35 ans et Olivia âgée de 33 ans. Elle a été examinée et préavisée favorablement

par le Conseil bourgeoisial. Selon le règlement en vigueur, la taxe d'agrégation est fixée à CHF 1'100.– par requérant.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. le Conseiller bourgeoisial Philippe Bitz donne des informations complémentaires concernant la fixation de la taxe d'agrégation au frère bourgeois Jean-Luc Solioz.

La parole n'étant plus demandée, c'est à l'unanimité par mains levées que M. Christophe Cottini et ses deux enfants Matéo et Anaïs, ainsi que M. Noé Zufferey et Mme Olivia Zufferey sont acceptés dans notre Bourgeoisie au tarif proposé.

M. le président remercie l'assemblée et souhaite à M. Christophe Cottini et à ses enfants Matéo et Anaïs, ainsi qu'à M. Noé Zufferey et Mme Olivia Zufferey la bienvenue dans la famille bourgeoisiale de Saint-Léonard.

VIII. Divers

Statistiques

644 bourgeois (+13) étaient établis sur Saint-Léonard le 31 décembre 2025, dont 331 sœurs bourgeoises (+10) et 313 (+3) frères bourgeois.

Cette augmentation est due à la correction de nos bases de données, à la suite d'un contrôle croisé avec la base de données de l'état civil.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information.

M. le frère bourgeois Jean-Luc Solioz demande des informations sur le nouveau PAD de la commune de Chalais. M. le Président Nicolas Pralong prend note de cette demande et propose qu'une information générale sur ce sujet soit donnée lors d'une prochaine assemblée bourgeoisiale ou à l'occasion d'une séance d'information ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, M. le président remercie ses collègues du Conseil, la commission bourgeoisiale, les procureurs, les syndics, les alpants ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour la Bourgeoisie.

Il transmet la sympathie du Conseil bourgeoisial aux familles éprouvées par le deuil ou la maladie et invite le président de la commission bourgeoisiale Philippe Bitz à réciter la prière pour les défuntes et les défunts disparus durant l'année écoulée.

IX. Marende

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le président :	**Le secrétaire :**
Nicolas Pralong	**Florian Gillioz**

Saint-Léonard, le 23 mars 2026